

scandaliser point que ce passant ait reçu notre hospitalité. Sommes-nous donc des rebelles à vos yeux parce que nous donnons le verre d'eau froide, au nom de Jésus-Christ, à ceux qui ont soif ?

13. *Corporation d'hérétiques chassée. Eloge de Théophile.* — Voulez-vous connaître un trait qui doit nous le rendre plus cher et vous le faire haïr davantage ? Une ligne d'hérétiques, chassés naguère d'Égypte et d'Alexandrie, vint se réfugier à Jérusalem et voulut s'associer à lui ; soumis aux mêmes douleurs, ils auraient répondu à la même accusation. Il les a repoussés, méprisés, rejetés, disant qu'il n'est pas un ennemi de la foi et ne se révolte pas contre l'Église, qu'il avait autrefois ressenti des mouvements de douleur, jamais d'infidélité, et qu'il n'avait pas attaqué l'innocence d'autrui, mais seulement essayé de défendre la sienne. Vous croyez imple l'intervention d'un rescrit impérial après les décisions du clergé ? Celui-là sait ce qu'il en est qui l'a obtenue. Que pensez-vous de ceux qui, condamnés, assiégés des palais et se liguent pour poursuivre la foi de Jésus-Christ en un seul homme ? Quant à ma communion dans la foi avec notre père Théophile, je n'en veux pas d'autre témoin que lui-même, que vous feignez offensé par moi. Vous ne l'ignorez pas, il m'a toujours honoré de ses lettres, même au temps où vous cherchiez à faire rompre nos relations, où vous l'entouriez chaque jour d'émissaires pour lui persuader que son ennemi était non plus

intime ami, et où vous inventiez les mensonges que vous avez maintenant l'impudence d'écrire, afin de lui inspirer de l'aversion pour moi, et de changer la douleur d'un outrage reçu en préjudice pour la foi. Mais Théophile, plein de la sagesse et de la prudence des Apôtres, laissa aux événements le temps de lui prouver et notre dévouement pour lui, et vos embûches contre nous. Si mes disciples, au dire de votre lettre, vous ont tendu des pièges à Rome et vous ont, pendant votre sommeil, dérobé des tablettes que vous n'aviez pas encore corrigées, qui donc, en Égypte, a suscité le vénérable Théophile contre les traîtres à la foi ? qui a provoqué les édits royaux ? qui a défendu l'unité de la foi dans cette partie de l'univers ? Et vous vous vantez d'avoir été, dès l'enfance, l'auditeur et le disciple de Théophile, lorsque, avant d'être évêque, à cause de son humilité naturelle, il n'enseigna jamais, et qu'après son élévation à l'épiscopat, vous n'étiez plus à Alexandrie ! Et vous osez dire, pour me flétrir : Je n'accuse pas mes maîtres, ni n'en change ! Si cela est, vous me rendez votre fréquentation suspecte. Je ne condamne pas, comme vous m'en accusez, mes instituteurs, mais je crains cette parole d'Isaïe : « Malheur à ceux qui appellent bien le mal et mal le bien ; qui donnent à la lumière le nom de ténèbres et aux ténèbres celui de lumière ; qui disent que ce qui est amer est doux et que ce qui est doux est amer ! » *Isai*, ix, 20. Mais vous, qui buvez sans discernement le vin et le

flagella secernunt. Memento carceris, tenebrarum, exsilii, metallorum, et non indignaberis hospitio transeuntem esse susceptum. An ideo tibi rebellas videmur, quia calicem aquæ frigidæ in nomine Christi sistentibus porrigimus ?

14. *Hæreticorum factio fugata. Theophilus laudatur.* — Vis scire unde illum et nos plus amare, et tu odisse plus debeas ? Hæreticorum factio nuper fugata de Ægypto et Alexandria, se Hierosolymam contulit, et huic voluit copulari, ut quorum unus esset dolor, una fides et accusatio. Quos ille repulit, sprexit, abiecit, dicens se non inimicum fidei, nec contra Ecclesiam bella suscipere ; quod prius tentavit, doloris fuisse, non perfidie ; nec alterius appetisse innocentiam, sed suam probare voluisse. Inquam putas, post sententias sacerdotum imperiale rescriptum ? quod quale sit, novisti ille qui meruit. Quid tibi videtur de his, qui damnati, palatia obsident, et factu cuneo, sedem Christi in uno homine persequuntur ? Mem autem communionis, et Pape Theophili, nullum alium testem vocabo, nisi ipsum quem a me lesu simulas, cujus epistolas ad me semper datas, etiam eo tempore non ignoras, quo

mihî eas reddi prohibebas, et quotidie missis tabularis, inimicum ejus amicum nostrum et familiarissimum jactabas, et ea que nunc impudentem scribis, mentiebaris, ut illius contra nos edicta concitares, et injuria dolor, fidei feret oppressio. Sed vir prudens et Apostolica sapientie, tempore ac rebus probavit et nostrum in se animum, et vestras contra nos insidias. Si discipuli mei, ut scribis, tibi Romæ insidias concitarent, et inmendatas schedulas, te dormiente, furati sunt : quis papam Theophilum adversus perdidicis in Ægypto suscitavit ? Quis regum scita ? quis orbis in hac parte consensus ? Et gloriaris te ab adolescentia Theophili fuisse audientem et discipulum ; cum et ille antequam episcopus fieret, pro humilitate sibi insita nunquam docerit, et tu postquam hic episcopus factus es, Alexandria non fueris. Et audeo dicere in supplicationem mei : Magistros meos, nec accuso, nec noleo. Quod si verum est, suspectam mihî facis conversationem tuam. Nec enim damno, ut criminaris, institute meos, sed metuo illud Isaïæ : Va qui dicunt malum bonum, et bonum malum ; qui ponunt tenebras lucem, et lucem tenebras ; qui dicunt ama-

poison versé par les maîtres, vous vous êtes éloigné du véritable maître, de l'Apôtre, qui enseigne qu'il ne faudrait suivre ni un ange ni lui-même, s'ils erraient en matière de foi.

19. *Calomnie au sujet de Vigilance.* — A propos de Vigilance, je ne sais quel rêve vous faites. Ou ai-je donc écrit qu'il s'était souillé à Alexandrie par des accointances hérétiques ? Montrez le livre, présentez la lettre ; vous ne les trouverez nulle part, alors que, avec cette licence, ou plutôt cette effronterie dans le mensonge qui vous semble devoir assurer à vos paroles la créance de tous, vous ajoutez : « Vous avez invoqué contre lui si calomnieusement le témoignage des Écritures, que je n'ose répéter vos accusations. » Vous ne répétez pas, et votre silence est une inculpation plus grave. Vous ne savez qu'objecter, et vous feignez de rougir, afin que le lecteur pense que vous m'épargnez, vous dont le mensonge n'épargne pas votre âme. Quel est ce témoignage des Écritures, qu'il ne puisse sortir de vos lèvres si pudiques ? et que peut-il y avoir de honteux à dire dans les Livres Saints ? Si vous rougissez de parler, écrivez du moins, pour nous convaincre d'impudence par nos propres paroles. Sans autres preuves, ce passage me suffit pour montrer que votre visage porte le masque d'airain de l'hypocrisie. Et voyez si je redoute votre incrimination : si vous énoncez ce dont vous me menacez, tous vos vices deviendront les miens. Je vous ai répondu au sujet de Vigilance. Il récriminait contre moi sur les

mêmes points que vous avez plus tard loués comme ami, et comme ennemi inculpés. Je sais qui a excité contre moi sa fureur, je connais vos voies souterraines. Cette loyauté que vous proclamez ne m'est pas inconnue. C'est au moyen de sa sottise que votre malice s'est déchaînée contre moi ; si j'ai dans ma lettre repoussé ses attaques, pour que la correction ne tombât pas sur vous seul, vous ne devez pas feindre une obscénité de mots que vous n'avez nulle part trouvée en mes écrits ; mais comprendre et avouer qu'un sujet de son insanité, je réponds à vos calomnies.

20. *Lettre du Pape Anastase à Jean de Jérusalem sur Rufin.* — La lettre du saint et vénérable Anastase vous a convaincu de lubricité ; et, dans votre trouble, vous ne savez plus où poser le pied. Tantôt, en effet, vous dites qu'elle est non œuvre, tantôt qu'elle a dû vous être transmise par celui à qui elle a été adressée. Vous accusez de nouveau l'injustice de celui qui l'a écrite ; mais, qu'il l'ait écrite ou non, vous prouvez que cela vous importe peu, puisque vous avez le témoignage de son prédécesseur, sous lequel, par amour de votre petite ville, vous avez dédaigné de venir à Rome, qu'il vous priaît d'honorer de votre présence. Puisque vous soupçonnez que cette lettre est de moi, que ne la cherchez-vous dans le chartier de l'Église Romaine ? Quand vous aurez la certitude qu'elle n'est point de l'évêque, vous aurez aussi la preuve évidente de ma culpabilité ; vous ne

rum dulco, et dulco amarum *Isai*, ix, 20. Tu autem dum inter multum magistrorum et venena pariter bibis, a magistro Apostolo recessisti, qui docet etiam Angelum et se, si in fide erraverint, non sequendos.

19. *De Vigilantio calumnia.* — In Vigilantio nomine quid somnies, nescio. Ubi enim eum scripsi hæretica apud Alexandriam communione maculatum ? Da librum, profer epistolam, nusquam omnino reperies ; et eadem licentis, imo impudentia mentidici, qui putas omnes tuis sermonibus credituros, addis : « Quando testimonium de Scripturis in eum tui injuriosè posuisti, ut ego id repetere meo ore non audeam. » Non audeo repetere, qui tacendo amplius criminariis. Et qui non habes quod objicias, minus verendum, et lector te putet mihi parere, qui mentiens nec tuæ animæ peperisti. Quod est illud testimonium de Scripturis, quod de tuo illo pudentissimo ore non exeat ? Aut quid in sanctis Libris potest turpe memorari ? Si erubescis loqui, scribe saltem, ut nos proacitatis proprius sermo convincat. Ut cætera sileam, ex hoc uno capitulo comprobabo, ferream te frontem possidere fallacie. Vide quantum timeam criminationem tuam. Si pro-

tuleris quod minaris, mea erunt universa que tua sunt. Ego in Vigilantio tibi respondi. Eadem enim accusabat, qui tu postea et amicus lundas, et inimicus accusas. Scio a quo illic contra me rabies concitata sit, noniuniculos tuos. Simplicitatem quam omnes predicant, non ignoro. Per illius stultitiam tua in me malitia debachata est ; quam ego si epistola mea repuli, non solus habere viduaris baculorum, quam nusquam omnino legis ; sed intelligere et confiteri, per illius verdicium, tuis calumniis fuisse responsum.

20. *Epist. Pape Anastasii ad Joannem Hieros. de Rufino.* — In epistola sancti pape Anastasii lubricus extitisti ; et turbatus, in quo figas gradum non reperis. Modo enim dicis a me esse compositam, nunc ab eo ad te deubise transmissi, qui missa est. Rursum injustitiam scribentis arguis ; etiam si scripta sit ab illo, sive non scripta, ad te nihil perire testaris, qui precessoris ejus habes testimonium, et rogantem Romanam, ut eam illustres presentia tua, oppidini tui amore contempseris. Si a me factam epistolam suspicaris, cur eam in Romanam Ec-

m'opposerez pas en vain une toile d'araignée, vous me tiendrez dans le filet le plus inextricable et le plus solide. Mais si elle est de l'évêque de Rome, c'est à tort que vous en demandez un exemplaire à celui qui l'a reçue, au lieu d'en réclamer le témoignage à celui qui l'envoya, quand vous avez l'auteur et le témoin si près de vous. Allez plutôt à Rome, et demandez-lui en face pourquoi il vous a couvert d'opprobre en votre absence et malgré votre innocence; d'abord, pourquoi il n'a pas accueilli l'exposition de votre foi, approuvée, écrivez-vous, de toute l'Italie, et n'a pas voulu faire usage du bâton de votre lettre contre les chiens qui vous assaillent; ensuite, pourquoi il a envoyé contre vous une lettre en Orient, où il vous marque, à votre insu, au fer rouge de l'hérésie; où il dit que le *πῆσι* d'Origène, traduit par vous, a été répandu parmi les esprits simples de l'Église Romaine, avec le dessein, de votre part, de leur faire perdre la vraie foi qu'ils ont apprise de l'Apôtre, et où, pour vous rendre plus odieux, il ose vous accuser d'avoir applaudi, dans votre préface, aux erreurs de ce livre. Ce n'est pas un mince grief qu'éleve contre vous le Pontife d'une telle ville, aurait-il témérairement reproduit l'objection d'un autre. Criez et criez encore sur les chemins et sur les places publiques : Ce livre n'est pas de moi; et, s'il est de moi, Eusèbe m'en a dérobé l'ébauche avant toute correction. Je l'ai publié tout autre, ou plutôt je ne l'ai jamais

cliesis chartarum non requisit? ut quam deprehenderis ab episcopo non datam, manifestissime criminis reum tenes; et nequam arasarum mihi opponas cavendos, sed fortissimum et solidissimum constringas reti. Si autem Romani episcopi est, stulte facis ab eo exemplar epistolæ petere, cui missa non est, et non ab illo qui miserit, de oriente expectare testimonium; cuius auctorem et testem habes in vicino. Vnde potius Romanæ et præsens apud eum expostulas, cur tibi absentis et innocentis fecerit contumeliam. Primum, ut non reciperet expositionem fidei tuæ, quam omnis, ut scribis, Italia comprobavit, et lachro tuarum ut noluerit litterarum contra canes tuos. Deinde, ut epistolas contra te ad Orientem mitteret et cæterum tibi hæresos, dum nescis, inureret, dicereque libros Origenis *πῆσι* *Ἀρξῶν* a te translatos, et simplici Romanæ Ecclesiæ traditos, ut fidei veritatem quam ab Apostolo didiceras, per te perderent, et quo tibi majorem faceret invidiam, ausus sit criminari hos ipsos præfationis tuæ testimonio roboratos. Non est leve quod tibi impingit tante urbis pontifex, vel ab alio oblatum temere suscepit. Vociferare et clamita per compila, per plateas: Non est meus liber; et si

fait paraître. Je n'ai donné mes épreuves à personne, ou assurément je les ai remises à bien peu de gens, mais mon ennemi a eu tant de scélératesse et mes amis ont eu tant de négligence, qu'Eusèbe a pu falsifier pareillement tous les exemplaires. Voilà, très-cher frère, ce que vous devez faire, au lieu de tourner le dos à Anastase, pour diriger sur moi, au travers des mers, les traits de vos médisances. Quel bien y a-t-il pour vos blessures à ce que je sois blessé moi-même? La consolation de celui qui est frappé de mort est-elle de voir mourir son ami avec lui?

21. Vous mettez en avant une lettre de Siricius, qui est endormi dans le Seigneur, et vous vous laissez sur les paroles d'Anastase vivant. En quoi, dites-vous, peut vous nuire ce qu'il a, ou peut-être n'a pas écrit à votre insu? S'il a écrit, vous vous contentez de ce témoignage universel, qu'il n'est vraisemblable pour personne que le Pontife d'une telle cité ait pu vous outrager en votre absence et malgré votre innocence. Vous vous donnez le nom d'innocent, vous dont la traduction a scandalisé Rome; d'absent, vous qui n'osez pas répondre quand on vous accuse. Vous fumez le jugement de Rome à ce point que vous aimez mieux souffrir les maux d'une invasion barbare qu'affronter l'arrêt d'une ville paisible. Soit, c'est moi qui ai forgé la lettre de l'an dernier; qui envoya en Orient les écrits récents ou le pape Anastase vous tresse une telle couronne, que lorsque vous lûs

mens est, schedulas inemendatas Eusebium furto abstulit. Aliter ego edidi, imo nec edidi. Nulli eas dedi, aut certe paucis; et tam sceleratus iniuricus, tam negligens amici fuerunt, ut omnium codices ab eo pariter falsarentur. Hæc, frater charissime, facere debueras, et non illi tergum obvertens, in me transmarinas maledictorum tuorum sagittas dirigere. Quid enim vulnibus tuis prodest, si ego fuero vulnere scriptum, qui solatium percussit est, amicum secum videre morientem?

21. Siricii jam in Domino dormientis profers epistolam, et viventis Anastasii dicta contemnis. Quid enim tibi, ut ais, officere potest, quod te ignorante, aut scripsit, aut forte non scripsit? Et si scripsit, sufficit tibi totius orbis testimonium, quod nulli te verum videtur, ut tante urbis sacerdos, vel innocenti injuriam facere potuerit, vel absenti. Innocentem te vocas, ad cuius interpretationem Roma contemnit. Absentem, qui accusatus respondere non audes. Et tantum Romanæ urbis iudicium facis, ut tuncis obsequium barbaricum, quam peccata urbis velis sententiam sustinere. Eto, præteriti anni ego epistolam fiverim. Recentia ad orientem scripta quis misit? In quibus papa Anastasius tantis te ornat

avez lus, vous sentirez bien plus le besoin de vous défendre que celui de nous accuser? Réfléchissez aussi à votre inimitable prudence, à vos railleries de bon goût, à votre élégant et saint langage. D'autres vous attaquent, vous percent de leurs accusations, et votre fureur se tourne contre moi en ces termes : « Ne puis-je point, moi aussi, raconter comment vous êtes parti de la Ville-Eternelle? quel a été le jugement de la première heure sur vous? ce qui a été écrit plus tard, et quels ont été vos serments? où vous vous êtes embarqué? de quelle sainte manière vous avez évité le parjure? Je pouvais tout dévoiler, mais j'ai décidé d'en tenir en réserve la plus grande partie, plutôt que de la rapporter. » Voilà les fleurs de vos discours; et après cela, si je dis qu'elles sont pleines d'épines, vous me menacez aussitôt de la proscription et du fer. Cependant, foudre d'éloquence, vous vous jetez dans les détours de la rhétorique, et vous feignez de ne pas dire ce que vous dites, afin que, ne pouvant prouver vos objections, le soupçon de culpabilité plane sur vos réticences. Là est toute votre bonhomie; c'est ainsi que vous épargnez un ami, et que vous vous réservez pour les tribunaux, afin que, sous le prétexte d'être indulgent pour moi, vous assembliez votre faisceau d'accusations.

22. Circonstances du départ de Jérôme quittant Rome. — Voulez-vous connaître les circonstances de mon départ de la Ville-Eternelle? Je les raconte en peu de mots. Au mois d'août, quand

nocibus, ut cum ea legeris, magis te velle defendere incipias, quam nos accusare. Simulque considera illam inimitabilem prudentiam tuam, et sales Atticos, et sancti eloqui venustatem. Ab aliis appeteris, aliorum criminatione confoderis, et contra me furibundus jactaris, et loqueris : « Numquid et ego non possum enarrare, in quomodo de Urbe discesseris? Quid de te in presentis iudicium sit? quid postea scriptum, quid jureris? ubi navim conscenderis? quam sancte perjurum videris? Poteram pandere, sed plura servare statui, quam referre. » Hæc sunt tuorum ornamenta verborum. Et post ista si quid in te asperum dixerò, statim mihi proscriptionem et gladius comminaris. Et interim homo eloquentissimus arte ludis rhetorica, et simulas te præterire que dicis, ut qui objecta probare non poteris, quasi prætermissa facias criminosa. Hæc est tua tota simplicitas, sic amico parcis, et reservas te ad tribunal iudicium, ut acervum criminum mihi, dum parcis, obijceas.

22. Ordo profectiois Hieronymi de Urbe. — Vis nosse profectiois meæ de Urbe ordinem? Narrabo breviter. Mense Augusto, flantibus etesias, cum

soufflaient les vents étésiens, avec le saint prêtre Vincent, et son jeune frère, et les autres moines qui résident maintenant ensemble à Jérusalem, je montai joyeusement sur le navire dans le port de Rome, accompagné d'un grand nombre de saints. Je suis arrivés à Rhégium, où j'ai fait un court séjour sur le littoral de Scylla, où j'ai appris les antiques fables : la fuite précipitée du fourbe Ulysse, et les chants des Syrènes, et la gouffre insatiable de Charybde. Les habitants de ces lieux, après mille récits, me donnaient le conseil de naviguer, non vers les colonies de Protée, mais vers le port de Jonas, celui-là étant le refuge des fugitifs qu'on poursuit, et l'autre le but des hommes sans reproche; j'aimai mieux gagner Cypre, par Malé, à travers les Cyclades. Après y avoir été reçu par le vénérable évêque Epiphane, dont vous avez arrogé le témoignage, j'atteignis Antioche, où j'ai pu jouir de la communion du pontife et confesseur Paulin, et c'est après l'avoir quitté au cœur de l'hiver, par le froid le plus rigoureux, que j'enrai à Jérusalem. Je vis beaucoup de merveilles, et je jouai par mes propres yeux de celles dont la renommée m'avait instruit auparavant. De là, je me dirigeai vers l'Égypte, je visitai les monastères de Nitrie, et, au milieu des chœurs des Saints, j'étudiai de près les aspès de l'hérésie. Aussitôt je retournai en toute hâte à ma chère Béthléem, où je respirai les parfums de la crèche et du berceau du Sauveur. Je vis aussi le lac fameux; je ne me livrais pas à une inerte paresse, et j'appris bien

sancto Vincentio presbytero, et adolescente fratre, et aliis monachis, qui nunc Hierosolyme commorantur, navim in Romano portu securus ascendi, maxima me Sanctorum frequentia prosequente. Veni Rhegium, in Scyllæo littore paululum steti, ubi veteres didici fabulas, et præcipuum pellacis (al. fallacis). Ulyssis cursum, et syrenarum cantica, et insatiabilem Charybdis voraginem. Cumque mihi accelas illius loci multa narrarent, darentque consilium, ut non ad Protæi columnas, sed ad Jonæ portum navigarem, illum enim fugientium et turbatorum, hunc securi hominis esse cursum, mihi per Malacas et Cycladas Cyprum pergere. Ubi susceptus a venerabili episcopo Epiphano, cuius tu testimonio gloriaris, veni Antiochiam, ubi fructus suum communionis pontificis confessorisque Paulini, et deductus ab eo media hyeme et frigore gravissimo, intravi Hierosolymam. Ubi multa miracula; et quæ prius ad me fama pertulerat, oculorum judicio comprobavi. Inde contendi Ægyptum, lustravi monasteria Nitriæ, et inter Sanctorum choros aspides lætæ persæpi. Prolixus concito gradu Bethleem meam reversus sum, ubi odoravi præsepe et incensibus Salvatoris.

des choses que j'ignorais auparavant. Le jugement qui a été porté sur moi à Rome et ce qu'on a écrit de moi plus tard, je ne désire pas que vous les taisiez, surtout quand vous avez le témoignage des Écritures; ce n'est point par les propos que vous pouvez inventer, par les mensonges que vous pouvez publier impunément, c'est par des écrits conformes à l'esprit de l'Eglise que je dois être repris. Et voyez comme je vous crains : Si vous produisez contre moi une seule ligne de l'Évêque de Rome, ou de celui de toute autre Eglise, j'avoue que je suis coupable de tout ce qui vous a été reproché. Ne pourrais-je point, moi aussi, discuter votre départ? Quel âge vous aviez, où et en quel temps vous vous êtes embarqué? où vous avez vécu? qui vous avez fréquenté? Mais loin de moi de faire ce que je vous reproche de faire, et, dans une discussion entre clercs, d'employer les extravagances des querelles de vieilles femmes. Qu'il me suffise d'avoir montré à votre prudence que vous devez vous garder de dire contre le prochain ce qui peut immédiatement être retourné contre vous.

23. *Mémoires de Rufin contre Epiphane. Lettre d'Epiphane à Jean.* — Votre tergiversation à propos de saint Epiphane est admirable : après le baiser de paix, après la prière commune, vous niez qu'il ait pu écrire contre vous, comme si vous prétendiez que celui qui vivait quelques instants auparavant n'a pu mourir, ou s'il y avait plus de certitude dans votre réfutation que

Vidi quoque famosissimum lacum, nec me inerti tradidi otio; sed multa didici, que ante nesciebam. Quid autem de me Romæ iudicatum sit, et quid postea scriptum, nolo tacere, presertim cum habeas testimonium (al. testimonio) Scripturæ, et ego non verbis tuis que simulare potes, et impunito jactare mendacio, sed scriptis ecclesiasticis arguendus sim. Vide quantum te timeam : Si vel parvam schedulam contra me Romanus episcopi, aut alterius Ecclesie protuleris, omnia que in te scripta sunt, mea crimina confitebor. Numquid et ego non possem professionem tuam discutere? Cujus ætatis fueris, unde, quo tempore navigaris? ubi vixeris? quibus interfueris? Sed absit, ut quod in te reprehendo, faciam; et in ecclesiastica disputatione, animum iurgiorum deliramenta compingam. Hoc solium prudentie tue dixisse sufficiat, ut caveas in alterum dicere, quiddam in te statim retorqueri potest.

23. *Maledicta Rufini in Epiphanium. Epiphani epist. ad Joannem.* — In sancti Epiphani nomine mira tua tergiversatio, ut post osculum, post orationem, neges eum contra te potuisse scribere; quomodo si contentas non potuisse eum mori, qui paulo ante

dans votre excommunication après le baiser de paix. « Ils se sont, est-il dit, éloignés de nous; mais ils n'étaient pas des nôtres, sans quoi ils seraient demeurés avec nous. » 1 *Joan.* II, 19. Après un et deux avertissements, l'Apôtre prescrit d'éviter l'hérétique, qui assurément, avant qu'on l'ait fui et condamné, faisait partie du troupeau de l'Eglise. *Tit.* III, 10. Et je ne puis m'empêcher de rire de vous voir, à propos d'un sage avis qu'on vous donne, tonner contre les mérites d'Epiphane : « Voilà ce vieillard en délire, cet anthropomorphite; cet homme qui a chanté, en votre présence, les six mille livres d'Origène; qui pense avoir mission de prêcher contre Origène dans les langues de toutes les nations; qui interdit aux autres de le lire, pour qu'ils ne connaissent pas ses larcins. » Lisez vos écrits et sa lettre, ou plutôt ses lettres, où je puiserai un témoignage de votre foi, afin qu'il ne paraisse pas ici avoir été à tort loué par vous : « Que Dieu, mon frère, vous délivre, et avec vous le peuple saint du Christ, et tous les frères qui sont avec vous, et surtout le prêtre Rufin, de l'hérésie d'Origène, et des autres hérésies, et de leur perdition. Puisque pour une parole, ou deux, qui sont contraires à la Foi, beaucoup d'hérésies ont été déclarées par l'Eglise, combien plus sera-t-il regardé comme hérétique, celui qui, ayant forgé tant de perversités et tant de doctrines mauvaises contre la foi, s'est posé en ennemi de l'Eglise ! » Voilà le témoignage que vous rend ce saint homme;

vixerat, aut certior sit tui reprehensio, quam post pacem excommunicatio. « Ex nobis, inquit, exierunt: sed non fuerunt ex nobis, mansissent utique nobiscum. » 1 *Joan.* II, 19. Hæreticum cum unam et alteram ammonitionem vitandam Apostolus præcipit, qui utique antequam vitetur atque damnetur, Ecclesiastici gregis portio fuit. *Tit.* III, 10. Simulque risum tenere non possum, quod a quodam prudente communitas, in laudes Epiphaniæ personas : « His est ille delirus senex, hic est anthropomorphites; hic qui sex milia Origenis libros, te presente, capiti legi prohibet, ne illi ejus furta cognoscant. » Legi scripta tui, et epistolam ejus, imo epistolas, et quibus unum profertur tui fidei testimonium, ut non immerito nunc a te laudatus esse videatur. « Te autem, frater, liberet Deus, et sanctum populum Christi, qui tibi creditus est, et omnes fratres qui tecum sunt, et maxime Rufinum presbyterum, ab hæresi Origenis, et aliis hæresibus, et perditione eorum. Si enim propter unum verbum, aut duo, que contraria fidei sunt, multe hæreses objectæ sunt

c'est ainsi couronné de ses louanges que vous nous apparaissez. Telle est la lettre que vous avez tirée à prix d'or de la cellule du frère Eusèbe, pour calomnier mon interprétation et m'inculper d'un crime notoire, parce qu'au lieu d'honorable j'avais traduit *très-cher*. Que vous importe d'ailleurs à vous, dont la prudente modération en toutes choses sait trouver un moyen terme, en sorte que si vous rencontraiez des gens pour vous croire, ni Anastase, ni Epiphane n'aurait écrit contre vous; et si leurs lettres mêmes protestent et condamnent votre effronterie, vous méprisez aussitôt le jugement de l'un et de l'autre, et il vous est indifférent qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas écrit, parce qu'ils n'ont pu écrire malgré votre innocence et en votre absence. Il ne faut pas rapporter ces méchancetés à sa bouche a donné le baiser de paix, tandis qu'il cachait au fond de son cœur le mal et la trahison. » Tel est votre raisonnement, ce sont les termes de votre défense. L'univers sait que la lettre contre vous est bien de lui, nous sommes convaincus que vous en avez eu l'original entre les mains, et je m'étonnerais que la honte, ou plutôt votre impudence vous fasse nier une chose que vous savez être vraie de toute vérité? Epiphane est donc un misérable, qui vous a donné le baiser de paix, quand il tenait la trahison en réserve au fond du cœur? Mais pourquoi

ne serait-il pas plus vrai qu'il vous avait d'abord averti? qu'il avait voulu vous corriger, vous ramener au droit chemin, afin de n'avoir pas à repousser le baiser d'un Judas, espérant toucher, par sa patience, un traitre à la foi; et qu'après avoir compris qu'il y perdait ses sueurs, que le Léopard ne change pas ses poils de diverses nuances, ni l'Ethiopien sa peau, il avait exprimé dans sa lettre ce dont il était convaincu?

24. *Calumnies sur la paix hypocrite. Amis de Jérôme envoyés en Occident.* — Quelque chose de semblable est votre raisonnement contre le pape Anastase, quand vous dites qu'il ne pouvait pas écrire contre vous, parce que vous avez une lettre de l'évêque Siricie. Je crains que vous n'ayez flairé l'opprobre qui vous atteignait. Fin et prudent, je ne sais comment vous descendez à ces inepties, qui montrent votre sottise, quand vous comptez sur celle des lecteurs. Après cette belle argumentation, vous concluez : « Loin d'hommes saints une telle conduite; c'est de votre école que sortent d'habitude de tels procédés. Au départ, vous nous avez donné le baiser de paix, et vous nous avez criblés par derrière de traits empoisonnés. » Toujours la même sagacité; vous avez voulu être disert et vous n'avez été que déclamatoire. Nous avons donné le baiser de paix, nous n'avons pas accepté l'hérésie. Nous avons mis notre main dans la vôtre; nous avons avoué salut de nos vœux au départ,

ab Ecclesia, quanto magis hic inter hæreticos habitur, qui tantas perversitates, et tam mala dogmata contra fidem advenit, Dei Ecclesie hostis existit! » Hæc est viri sancti de te testificatio; sic ab eo ornatus, sic laudatus incedis. Hæc est epistola quam de cubiliis fratris Eusebii nummis auris produxisti, ut calumniaris interpres, et me speratissimi teneris criminis reum, quare pro « honorabili » charissimum transtulisses. Sed quid ad te, qui prudenti consilio cuncta moderaris, et sic medius incedis, ut si inveneris qui tibi credant, nec Anastasius contra te, nec Epiphanius scripserint; nisi ipsæ epistolæ reclamaverint, et fregerint tue frontis audaciam, statim iudicium utriusque contemnes, et non ad te pertineat sive scripserint, sive non scripserint, quia de innocente et absente scribere non poterint (al. poterant). Nec in sanctum virum hæc mala confecta sunt; et ut ostendatur ore quidem et osculo pacem dedisse, mala autem et dolium in suo corde servasse. » Sic enim arguuntur, et hæc sunt verba defensionis tuæ. Ipsius esse adversum te epistolam, et orbis agnoscit, et authentiam in manus tuas venisse convincit; et miror quo pudore, imo qua impudentia neges quod verum esse non ambigis? Ergo pollutus erit Epiphanius, qui tibi pa-

TOME III

cem dedit, et in suo corde dolium servavit? Cur non illud veritas sit, quod te primum monerit? quod voluerit emendare, et ad rectum iter reducere, ut Jude osculum non refutaret, ut proditorum fidei frangeret patientia; et postquam se intollexit casu sudare labore, nec perdam mutare varietates, nec Ethiopem pellem suam, quod mente conceperat, litteris indicasse?

24. *Calumnies de fidei pace. Amici Hieronymi missi in Occidentem.* — Tale quid et contra papam Anastasium disputas, ut quia Siricii Episcopi habes epistolam, iste contra te scribere non potuerit. Verore tibi factam injuriam suspicaris. Nescio quomodo acutus et prudens ad has ineptias devolvaris, ut dum stultos lectores putas, te stultum esse demonstras. Post egregiam argumentationem, ponis in clausula. « Absit hoc a viris sanctis. De vestra schola solent ista procedere. Vos nobis pacem profertissimum dedistis, et a tergo jacula venenis armata fecistis. » Et in hac eadem prudentia, imo declamatorie disertus esse voluisti. Pacem dedimus, non hæresim suscipimus. Jamximus dexteras; abentes persecuti sumus, et vos vesicis catholici, non ut nos ussemus hæretici. Volo tamen scire que sint ista jacula venenata, que post tergum vestrum non peisise con-

afin que vous fussiez catholiques, et non afin que nous fusionnions hérétiques. Toutefois, je voudrais bien savoir quels sont ces traits empoisonnés que, dites-vous, nous vous avons lancés par derrière, les prêtres Vincent, Paulinien, Eusèbe, Rufin et moi. Vincent vint à Rome longtemps avant vous; Paulinien et Eusèbe partirent un an après votre navigation; Rufin y fut envoyé deux ans après, pour la cause de Claudius; tous y étaient pour leurs propres intérêts, ou pour le péril d'une autre tête. Pouvions-nous savoir qu'à votre entrée à Rome un homme noble y verrait en songe entrer à toutes voiles un navire plein de marchandises? Qu'il résoudre toutes les questions contraires à la fatalité par une interprétation non déraisonnable? Que vous traduisiez le livre d'Eusèbe comme étant de Pamphile? Que ce pot empoisonné trouverait en vous son couvercle? Que vous rayétiez de la majesté de votre diocèse le trop fameux *πρωτοπρεσβυτερος*? Accusateurs, nous avons inventé un nouveau genre de calomnie en vous accablant de ces griefs avant que vous les eussiez commis. Non, non, ce ne fut pas de propos délibéré, mais par un dessein de la Providence, qu'envoyés à Rome pour autre chose, ils combattirent contre l'hérésie naissante, et, comme Joseph, prévinrent, par l'ardeur de la foi, la famine future.

quereris, Vincentius, Paulinianus, Eusebius, Rufinus, presbyteri: quorum Vincentius multo tempore ante vos Romam venit; Paulinianus et Eusebius post annum vestre navigationis profecti sunt; Rufinus in causa Claudii post biennium missus: omnes, vel pro re familiaris, vel pro periculo capitis alieni. Numquid nosse potuimus, quod ingredente te Romam, presbyteri: quorum Vincentius multo tempore ante vos Romam venit; Paulinianus et Eusebius post annum vestre navigationis profecti sunt; Rufinus in causa Claudii post biennium missus: omnes, vel pro re familiaris, vel pro periculo capitis alieni. Numquid nosse potuimus, quod ingredente te Romam, presbyteri: quorum Vincentius multo tempore ante vos Romam venit; Paulinianus et Eusebius post annum vestre navigationis profecti sunt; Rufinus in causa Claudii post biennium missus: omnes, vel pro re familiaris, vel pro periculo capitis alieni. Numquid nosse potuimus, quod ingredente te Romam, presbyteri: quorum Vincentius multo tempore ante vos Romam venit; Paulinianus et Eusebius post annum vestre navigationis profecti sunt; Rufinus in causa Claudii post biennium missus: omnes, vel pro re familiaris, vel pro periculo capitis alieni.

25. De falsa epist. ad Afros. Ex Græcis Latina Rufi-

(a) Quod omnes adversus, etc. Erasmus legit, Quod omnes adversarius questiones, etc. Marianus autem, Quod omnes adversus factus questiones, etc., ita quoque ms. codex Clavianensis; et alii omnes, adversus factum questiones, etc. Dicit itaque Hieronymus virum nobilissimum navium plenam mercium intrasse Romam, quando eam urbem ingressus est Rufinus cum sociis: quod sonant non facta solveret interpretatio, et omnes adversus factum questiones; quia scilicet navis illa plena erat blasphemiarum, si sibi docet; et paulo post lecturi sanus: Ergo nisi de Oriente venisses, creditissimus vir hæret albus inter Mattheos: et homines Christiani, quod contra factum disserent, ignorarent. MATTHIAS. — Perperam Victorius adversus factum. Rufinus ipsa adversus factum, est Mattheus, difficultate Macroii a se facti eosdem. Vid. infra.

25. La lettre fautive aux Africains. Rufin avait traduit les Ecritures du grec en latin, en les corrigéant. — A quels excès ne se porte pas l'audace qui a brisé tout frein? Rufin se charge lui-même de la faute d'un autre, pour que nous paraissions l'accuser mensongèrement. Ce qui a été dit sans nommer personne, il le prend comme à lui adressé; il purge les péchés d'autrui, tant il est sûr de son innocence. Il proteste qu'il n'a pas écrit sous son nom la lettre aux Africains, où l'on me fait avouer que j'ai été poussé par des Juifs à traduire des mensonges; et il envoie les livres qui contiennent toutes les mêmes choses qu'il jure avoir ignorées. Je m'étonne que sa prudence ait pu se rencontrer si bien avec la perversité d'un autre, que ce que l'autre disait mensongèrement en Afrique, il le rapporte exactement comme vrai, après que je ne sais quel homme inhabile avait pu imiter l'élégance de son style. A vous seul il est permis de transvaser les poisons de l'hérésie, et de verser à boire à toutes les nations la liqueur du calice de Babel. Quoi! vous refendrez les Ecritures latines en les tirant du texte grec, et vous donnerez aux Eglises autre chose à lire que ce qu'elles requèrent d'abord des Apôtres; et il ne me sera pas permis, après l'édition des Septante, que depuis plusieurs années j'ai fait connaître aux hommes de ma langue, après l'avoir revue avec

fusus emendaverat. — Quo non erumpat semel effrenata audacia? Alienum crimen sibi objicit, ut se finxisse videatur. Quod absque nomine dictum est, in se dictum refert, et purgans externa peccata, unquam de sua securus est innocentia. Jurat enim se quicquam non scripsisse ad Afros sub nomine meo, in qua condicere inductum me a Judæis, mendaciter autem et mitti libros eadem omnia continentes, quæ necesse se jurat. Et miror quomodo prudentia ejus cum alterius nequitia conveniat, et quod aliis in Africa mentibus est, hic concorditer verum diceret, stylisque ejus elegantiam, nescio quid imperitus posset imitari. Tibi soli licet hæreticorum venena transferre; et de Babilonis, cunctis gentibus propinare. Tu latinæ Scripturas de Græco emendabis; et aliud Ecclesiis trades legendum, quam quod semel ab Apostolis susceperunt; mihi non licet post Septuaginta editionem, quam diligentissimè emendam, ante annos plurimos meæ linguæ hominibus dedi, ad consultantos Judæos, etiam ipsi-

le plus grand soin, de traduire, pour réfuter les Juifs, les textes mêmes qu'ils proclament les seuls vrais, afin que, s'il arrive que les Chrétiens aient à discuter contre eux, ils n'aient aucun moyen détourné pour fuir, mais que plutôt ils soient frappés par leurs propres armes? J'ai écrit plus amplemént ce sujet, il m'en souvient, et en bien d'autres endroits, et à la fin du second livre, où je réponds à votre accusation; j'ai ouvertement réprimé votre désir de popularité, qui vous pousse à travailler, à déclamer contre moi l'envie des gens simples et sans expérience, et je crois utile de renvoyer le lecteur à ce passage.

26. Rufin appelé martyr et apôtre par les siens. — Je ne laisserai point passer cette popularité sans protestation, afin que vous ne vous plainiez pas de ce que le falsificateur de vos tablettes ait auprès de moi la gloire d'un confesseur, alors que, coupable vous-même du même crime, après l'exil d'Alexandrie et les cachots ténébreux, vous avez été décoré du nom de martyr et d'apôtre par tous les sectateurs d'Origène. Au sujet du prétexte de votre inexpérience, je vous ai déjà répondu. Mais, puisque vous répétez les mêmes choses, et que, comme oublieux de ce que vous venez de dire pour votre défense, vous nous prévenez encore, pour que nous le sachions bien, qu'après avoir pâli trente ans sur les volumes grecs, vous ignorez les finesses du latin, réfléchissez un peu que je ne critique pas chez vous quelques expressions, quand il faudrait biffer tout ce que vous avez écrit; mais

exemplaria vertere, que ipsi verissima confitentur, ut si quando adversum eos Christianis disputatio est, non habeant subterfugendi diverticula, sed somnet potissimum microne feriantur? Peius enim per hoc et in multis aliis locis, et in fine secundæ libri, ubi accusatiis tibi respondi, scripsisse me meministi; et popularitatem tuam, quæ mihi invidiam apud simplices et imperitos niteris concitare, perspicua ratione percipisci, illicque lectorem transmittendum pato.

26. Martyr et Apostolus vocatus Rufinus a suis. — Hoc intantum preteriri non patiar, ne dolens falsatorem scholasticarum tuarum, confessoris apud me gloriam possidere, cum te ejusdem criminalis reus, post Alexandrinum exilium et tenebrosos carcere, a cunctis Originis sectatoribus martyr et apostolus nomineris. Super excusatione imperitiæ tuæ, jam tibi respondi. Sed quia eadem repetis, et quasi superiores tui defensionis oblitus, rursus admones, ut sciamus te per triginta annos Græcis voluminibus devoratis, Latine necsire; paulisper attende me non pauca in te verba reprehendere, alioquin omnia tibi Scriptura delenda est; sed voluisse ostendere

j'ai voulu montrer et faire comprendre à vos disciples, à qui vous vous êtes appliqué à ne rien apprendre, quelle dignité il y a à leur enseigner ce que vous ne savez pas, à écrire ce que vous ignorez, afin qu'ils s'attendent à la même sagesse de leur maître dans les doctrines. Vous ajoutez: « Ce ne sont point les paroles, mais les péchés, le mensonge, la calomnie, la médisance, ou le faux témoignage, et tous les outrages qui sont la mauvaise odeur de l'âme, et « la bouche qui ment tue l'âme; » Sap. I, n; et vous me prévenez « que ce méisme ne révolterait pas mon odorat, » si j'ajoutais foi à vos paroles, au lieu de rechercher les faits qui la contrarient, comme si le foulon et le corroyeur engageaient le parfumeur à se boucher le nez en passant devant leurs usines. Je suivrai donc votre conseil, je me boucherai le nez pour que les savants parfums de vos vérités et de vos bénédictions ne l'inflectent pas.

27. Nos louanges et nos accusations ne s'adressent pas aux mêmes choses dans le même homme. — Parce que ma louange et mon blâme vous ont montré sous des aspects différents, avec une merveilleuse finesse, vous en déduisez qu'il vous est permis pareillement de dire de moi du bien et du mal, tout comme il m'a été permis de censurer Origène et Didyme, que j'avais loués d'abord. Sachez donc, miracle de sagesse, prince des dialecticiens de Rome, qu'on n'est pas fait pour louer le même homme à certains égards, et le censurer à d'autres égards, mais

discipulis tuis, quos magno studio nihil scire docuisti, ut intelligeret ejus verecundia sit eadem quod necesse, scribere quod ignores, et eodem magistri sapientiam etiam in sensibus quærerent. Quodque addis, a peccata puteris, non verba, mendacium, calumniam, detractionem, falsum testimonium, universa convicia, » et « Os quod mentitur occidit animam, Sap. I, II, » monesque « ne ille ferat nares meas penetrat, » credere dicenti, nisi facta contraria deprehenderem, quasi si fullo et coriarius monerent pigmentarium, ut naribus obstratis, tabernaculum suum præterat. Faciam ergo quod præcipis, claudam nares meas, ne veritatis et benedictionum tuarum suavissimum odore crucientur.

27. In uno homine diversa laudamus et accusamus.

— In laude et detractione mea, quia variis exististi, miro acuminis argumentaturus es, sic tibi liceat de me, et bene et male dicere, quomodo et mihi honoris Originem et Didymum reprehendere, quos ante laudaverim. Audi ergo, vir sapientissime, et Romane dialecticæ caput, non esse vitium hominem unum laudare in aliis, et in aliis accusare; sed eandem rem probare et improbare. Ponam exemplum, ut

pour approuver et désapprouver la même chose. Prenons un exemple, pour que le lecteur sensé comprenne avec moi ce que vous ne voulez pas entendre. En Tertullien, nous louons le talent, nous condamnons l'hérésie. Dans Origène, nous admirons la science des Écritures, sans accueillir pour cela la fausseté de ses doctrines. Quant à Didyme, nous proclamons sa mémoire et la pureté de sa foi au sujet de la Trinité, mais nous nous éloignons de lui sur les autres points où il a eu le tort de croire Origène. Il faut imiter les vertus des maîtres, non leurs défauts. Certain Romain eut pour professeur de grammaire un Africain d'une rare érudition, et il se croyait le digne émule de son maître quand il parvenait à imiter la rudesse et les défauts de sa prononciation. Dans votre préface du *τμήσι* 'Ap̄x̄ō vous me donnez les noms de frère, de collègue très-éloquent, et vous proclamez la sincérité de ma foi. Sur ces trois points vous ne pouvez médire de moi ; contentez-vous de juger du reste à votre fantaisie, pour ne point paraître vous contredire dans votre appréciation sur mon compte. En disant frère et collègue, vous me déclarez digne de votre amitié ; en proclamant mon éloquence, vous renoncez pour plus tard au reproche d'impéritie ; sur tous les points où vous m'avez accordé l'orthodoxie, vous ne pourrez m'opposer le crime d'hérésie. Hors de ces trois choses, si vous avez quelque autre blâme à m'adresser, vous ne serez pas en contradiction avec vous-même. Ce raisonnement nous conduit à

quod non intelligis, prudens mecum lector intelligat. In Tertulliano laudamus ingenium, sed damnamus hæresin. In Origene miramur scientiam Scripturarum, et tamen dogmatum non recipimus falsitatem. In Didymo vero et memoriam scientiamque Scripturarum, et tamen dogmatum non recipimus falsitatem. In Didymo vero et memoriam scientiamque Scripturarum, et tamen dogmatum non recipimus falsitatem. In Didymo vero et memoriam scientiamque Scripturarum, et tamen dogmatum non recipimus falsitatem. In Didymo vero et memoriam scientiamque Scripturarum, et tamen dogmatum non recipimus falsitatem.

cette double conclusion, et que vous avez tort de critiquer en moi ce que vous aviez loué d'abord, et que je ne suis pas fauteur quand, dans les mêmes hommes, je loue ce qui est digne d'éloges, et je censure ce qui doit être censuré.

28. *De la question des âmes. Livre de Didyme à Rufin, et Commentaire d'Osée à Jérôme.* — Vous passez à l'état des âmes, et vous mérimandez longuement de donner de l'importance à des riens. Pour qu'il vous soit licite d'ignorer ce que vous feignez adroitement de savoir, vous m'interrogez d'abord sur les habitants des lieux, comment sont les Anges, comment les Archangez ? où ils habitent et comment est leur demeure ? y a-t-il quelque différence entre eux, ou n'y en a-t-il aucune ? quelle est la raison d'être du soleil ? d'où viennent les accroissements et les décroissances de la lune ? quel est ou comment se comporte le cours des astres ? le météore que vous avez oublié ces vers : « D'où proviennent les tremblements de terre ? par quelle force les flots profonds s'enflent et brisent leur frein, et puis retombent sur eux-mêmes ? comment s'expliquent les disparitions diverses du soleil et les phases de la lune ? quelle est l'origine du genre humain et des animaux, de la pluie et des astres, l'arcture, les humides hyades et les deux Ourzes ? pourquoi les soleils d'hiver se hâtent tant de se cacher dans l'océan, ou quel obstacle rend tardive la venue des nuils d'été ? » *Virg. Georg.* II, 473 ; *Æneid.* I, 746. Quant

enfin l'âme, vous n'en dites rien. L'âme est un être simple, et ne se compose d'aucune partie.

29. *De animarum questionibus. Liber Didymi ad Rufinum, et Explanatio Osæ ad Hieronymum.* — Transi ad animarum statum, et prolixius fumos meos increpas ; alque, ut tibi licet ignorare quod consilio te scire dissimulas, quaeris a me primum de celestibus, quomodo Angelis, quomodo Archangelis sint ? que eis, vel qualis habitatio ? quæque inter ipsos differentia, aut si nulla omnino ? que solis sit ratio ; unde augmenta lune, unde defectus ; quæque vel qualis sit siderum cursus ? Miror quomodo oblitus sis illos versiculos ponere :

Unde tremor terris, qua vi maria alta tumescant,
Oblivibus ruptis, rursusque in gæssa recedant ;
Defectus Solis varios, Lunæque labores ;
Acturum, pluviasque hyada, geminosque Oriones.
Quid tantum Oceano properet se tingere soles
Hiberni, vel que tardis mora nocillus obstat.

Virg. Georg. II, 473 ; *Æneid.* I, 746.

Deinde caelestia deserens, et ad terrena descendens,

sur la terre, vous philosophez sur de moindres questions. Voici d'ailleurs vos interrogations : « Dites-moi, de l'état de l'âme, de la pluie ? de la mer salée ? des fleuves d'eau douce ? des nuages ou des pluies, des éclairs, ou des tonnerres, ou de la foudre ? » Et cela, afin que, lorsque j'aurai répondu que j'ignore ces choses, il vous soit permis d'être dans l'ignorance au sujet des âmes, et pour compenser la connaissance d'une seule chose par l'ignorance d'un si grand nombre. Vous qui, à chaque page, soufflez sur mes flocons de fumée, ne comprenez-vous pas que nous sondons vos nuages ténébreux ? Pour vous persuader à vous-même votre demi-science, et tenir le sceptre de la doctrine parmi les Calpurniens, vous disciples, vous m'objectez la physique tout entière, comme si Socrate, passant à l'éthique, avait dit en vain : Les choses qui sont au-dessus de nous ne nous regardent pas. Ainsi donc, à moins de dire pourquoi la fourmi, ce petit animal, ce corps qui n'est qu'un point, en quelque sorte, à six pieds, quand l'éléphant, dont la masse est énorme, peut marcher avec quatre ; pourquoi les serpents et les couleuvres glissent en rampant sur leur ventre ; pourquoi le ver-misseau, que le vulgaire appelle mille-pieds, a un aussi grand nombre de pattes, je ne pourrai savoir quelle est la condition des âmes ? Vous me demandez ce que je pense moi-même des âmes, pour vous ruer sur mon explication dès que je l'aurai donnée. Si, avec l'Église, je ré-

pondez que Dieu crée chaque jour des âmes et les envoie dans le corps de ceux qui naissent, aussitôt vous me tendrez les toiles d'araignée du maître : Mais, où est la justice de Dieu, s'il accorde des âmes à ceux qui naissent de l'adultera et de l'inceste ? il est donc le coopérateur de gens criminels, et produit lui-même les âmes pour les corps semés par l'adultera ? Comme si le crime du semeur était dans le blé qui a été volé, au lieu d'être dans l'homme qui l'a volé, et si la terre ne devait pas féconder les semences en son sein, parce que c'est une main coupable qui les a répandues. De là vient aussi votre mystérieuse question : Pourquoi les enfants meurent-ils, quand ils ont reçu les corps à cause des péchés ? Il y a la livre que vous adressez Didyme où, interrogé par vous, il répond qu'ils ont commis peu de péchés, et que dès lors il leur suffit de n'avoir fait que toucher la prison du corps. Mon maître et le vôtre, au temps où vous l'avez questionné sur ce point, m'adressa, sur ma demande, trois livres de Commentaires sur le prophète Osée. On peut y voir clairement ce qu'il nous a enseigné à l'un et à l'autre.

29. *Questions relatives à la nature.* — Vous me pressez de répondre sur la nature des choses. S'il y avait eu l'occasion, je pourrais vous dire ou les opinions de Lucrèce d'après Epicure, ou celles d'Aristote selon les péripatéticiens, ou celles de Platon et de Zénon d'après les académiciens et les stoïciens. Pour venir à l'Église, qui a la règle de la vérité, la Genèse, les livres des Pro-

in minoribus philosopharis. Interrogas enim me : « Dic nobis que fontium ratio ? que ventorum ? quid grandis ? quid pluviae ? quid mare salsum ? quid flumina dulcia ? quid nubes, aut imbres, fulgura, aut tonitrua, aut fulmina ? » Ut postquam me hæc nescire respondero, tuto tibi licet de animabus ignorare ; et unius rei scientiam, tantarum rerum ignorantia compenses. Tu qui per singulas paginas, fumos meos ventilas, non intelligis videre nos calligines tuas et turbines ? Nam ut tibi sciolus esse videaris, et apud Calpurnianos discipulos doctrine gloriam tonescas, tunc mihi Physicam opponis ut frustra Socrates ad ethicum transiens dixerit : Quæ supra nos, nihil ad nos. Ergo nisi tibi rationem reddidero : quare formica pavum animal, punctum, ut ita dicam, corporis, sex pedes habeat, cum elephantis tanta mole quatuor pedibus incedat ; cur serpentes et colubri ventre labantur et pectore ; cur vermiculus quem vulgus millepedam vocat, tanto pedum agmine sca-teat, de animarum statu scire non poterò ? Quæris a me quid ipse de animabus sentiam, ut cum proforsus (al. processus) fuero, statim invadas. Et si dixerò illud Ecclesiasticum : Quotidie Deus operatur animas,

et in corpore eas mittit nascientium, illico magistri tendiculus profors : Et ubi est justitia Dei, ut de adulterio incestaque nascentibus animas largiatur ? Ergo cooperatur esse malorum hominum, et adulteris seminautibus corpora, ipse fabricatur animas ? quasi vitium sementis in tritico sit quod furto dicitur esse sublatum, et non in eo qui frumenta furatus est ; ideoque terra non debeat gremio suo semina confovere, quia sator inmundæ ea proforsciat manu. Illic est et illa tua arcana interrogatio, quare moriantur infantes, cum propter peccata, corpora acciperent. Existat liber Didymi ad te, quo scilicet tibi respondit, non eos multa peccata, et ideo corporum carceres tantum eis te ligasse sufficere. Magister meus et tuus eo tempore, quo tu habes ista quaerabas, tres explanationem in Osæ prophetam libros ad me, me rogante, dicitavit. Ex quo apparet, quid me, quid te docuerit.

29. *Naturales questionibus.* — Urge ut respondeam de natura rerum. Si esset locus, possem tibi vel Lucretii opinionem juxta Epicurum, vel Aristotelis juxta Peripateticos, vel Platonicæ dicere Zenois secundum Academicos et Stoicos dicere. Et ut ad Ec-

phètes et l'Écclésiaste nous parlent beaucoup des questions de cette sorte. Ou si nous ignorons ces choses, deviez-vous, au sujet de la condition des âmes, confesser dans votre Apologie l'ignorance de toutes choses, et demander à vos détracteurs pourquoi ils vous mettaient effrontément vous seul sur la selette, quand ils ignorent eux-mêmes de si grandes choses ? O navire plein de richesses, qui était venu guérir la pauvreté romaine au moyen des ressources de l'Orient et de l'Égypte ! «... Vous êtes ce Maxime, l'homme unique dont les écrits rétablissent nos affaires. » Si donc vous n'étiez pas venu d'Orient, le plus érudit des hommes serait encore en suspens au milieu des mathématiciens, et les chrétiens ne sauraient que dire contre le *fatum*. Il vous est aisé de m'interroger sur l'astrologie, sur les révolutions du ciel et des astres, puisque vous avez amené un navire plein de ces richesses. J'avoue mon indigence, je n'ai pas acquis en Orient autant de trésors que vous. Pendant longtemps, Pharos vous a instruit de ce que Rome ignorait; l'Égypte vous a dévoilé ce que l'Italie ne possédait pas jusqu'à ce jour.

clesiam transeam, ubi norma est veritatis, nulla et Genesis et Prophetarum libri ac Ecclesiastes nobis de hujusce modi questionibus suggerunt. Aut si hæc ignoramus, quomodo de animarum statu, debuerat in Apologia tua omnium rerum ignorantiam confiteri, et a calumniatoribus querere cur a te non impudenter expellerent, cum ipsi tanta nescirent ? O trivium locupletissimum, que Orientalibus et Ægyptiis mercibus Romana urbi ditare venerat paupertatem !

..... Tu (a) Maximus ille es,

Unus, qui nobis scribendo restituit rem.

Ergo nisi de oriente venisses, eruditissimus vir hæret adhuc inter mathematicos, et omnes (al. *hominibus*) christiani quid contra fatum dicerent (al. *dissererent*) ignorarent. Merito a te me queris de astrologia, et cæli ac siderum cursu, qui tantarum mercium plenam viderunt. Fateor paupertatem, non sum ita tu in oriente ditatus. Te multo tempore Pharos docuit, quod Roma nescivit (al. *nescio*).

(a) Tu Maximus ille es. De Fabio Maximo versus iste Ennianus est, Unus qui nobis cunctando restituit rem. MARTIAN. — Ex illo Ennii versus de O. Fabio Maximo :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

quem Virgilius fere describit lib. VI.

(b) Aristippus nostri temporis. Aristippus Socraticus auditor Cynæus fuit, primus questus philosophatus est. Hæbit ingenium ad omnia pro tempore, loco et persona, simulanda, omnino promptum. Vide Diogenem et Horatium. Hermagoras et Gorgias rhetores fuerunt egregii; didicit vero Gorgias, qui primus ausus sit in conventu potestatis que de re quicquid vultis audire; ac de omni re quæcumque in disputatione questionisque vocaretur, se copiose dicturum esse profitebatur. MARTIAN. Aristippum Cynæum intelligi, Socratici familiarum, aulici ingenii Philosophum, de quo Horat. :

Omnis Aristippum decuit, color, et status et res.

Hic æquidem primus, teste Suidæ, mercedem ab auditoribus suis exegit. Hermagoram, qui subsequitur Carium, a quo idem Suidæ peculiarem insititatem tradit dicendi rationem, quam secuti sunt plurimi. Vid. Quintilianum. Gorgiam vero Leontium, qui prius dicitur Athenis in Theatro suo dicere auditoribus, *προβάλλει*, sive, qua de re quisque vultis audire proponit. Hic omnibus conquestus Rufinum Hieronymus.

les téaëbres sous lesquelles vous vous efforcez de voiler la lumière aux yeux des hommes. Nouvel Aristippe, qui entrez au port de Rome sur un navire plein de toutes marchandises, et posant votre chaire en public, ressuscitez pour nous Hermagoras et Gorgias de Léontium, dans votre précipitation à naviguer vers nous, vous avez oublié d'acquiescer en Orient la solution d'un seul petit problème. Et voilà que vous vous récriez et que vous vous vantez d'avoir appris à Aquilée, comme à Alexandrie, que Dieu est le créateur des âmes et des corps. La question qui s'agite est-elle de savoir si c'est Dieu ou le diable qui a fait les âmes, et non de savoir si l'âme a existé avant le corps, comme le veut Origène, et commis quelque action à cause de laquelle elle est enchaînée au fardeau du corps, ou si elle était alors inerte et engourdie à la manière des loirs ? Sur ceci, vous vous taisez, quand c'est ce que tout le monde demande, et vous répondez à des questions que personne ne fait.

31. Vous raillez souvent les ombres dont je m'enveloppe, en feignant de savoir ce que je ne sais pas, et en trompant le vulgaire grossier par l'énumération des savants. Pour vous, vous êtes tout feu, ou plutôt, pareil à la foudre, vous fulminez en parlant, et votre bouche ne peut retenir les flammes dont vous êtes plein. Comme ce Bar-Chochabas, instigateur d'une sédition en Judée, entretenait de son souffle une tige enflammée à ses lèvres, pour qu'on crût qu'il vomissait des flammes, ainsi, nouveau Salomoné,

Aristippus nostri temporis, qui plenam cunctarum mercium navem Romano invehis portui, et sella publice posita, Hermagoram nobis, et Gorgiam exhibes Leontium; dum navigare festinas, minus questionibus merimoniam in oriente oblitus es. Et iterum clamitas, et Aquilæ atque Alexandriæ te didicisse jactas quod sit Deus et animarum et corporum creator. De hoc scilicet questio ventilatur, utrum Deus, an diabolus animas fecerit; et non utrum anime aut corpora fuerint, quod vult Origenes, et egerint aliquid, propter quod sint crassis corporibus alligati; an in morem glirum torpentes consopiteque dormierint. Hæc tacet que omnes flagitant; et ad illa respondes qua nullus inquirat.

31. Fumos quoque meos frequenter irrides, eo quod similem me scire quod nesciam, et enumeratione doctorum, modo vulgus illudum (al. *bulvarum*). Tu videlicet flammam, imo fulminum, qui in loquendo fulminas, flammam ore conceptas tenere non potes, atque ut ille « Bar-Chochabas, » auctor seditiois Judaicæ, stipulam in ore succensam enebulit ventilabat, ut flammam evomere putaretur, ita et tu

vous inondez de lumière toutes les voies que vous suivez, et vous nous reprochez d'être enveloppé de fumée, en nous appliquant ce que le Prophète dit à Dieu : « Vous touchez les montagnes, et voilà qu'elles fument. » Vous ne comprenez pas la signification dans le Prophète de la fumée des sauterelles, et que la beauté de vos yeux ne peut pas supporter l'amertume de notre fumée.

32. *Du serment dans un songe.* — Quant à l'accusation de parjure, puisque vous me renvoyez à votre recueil et que je vous ai répondu à vous et à Calpurnius, qui l'ont suif de dire ici, en peu de mots, que vous exigez d'un homme endormi ce que vous n'avez jamais fait vous-même. Je suis accusé d'un grand crime en ce que j'ai dit à de jeunes filles et des vierges de Jésus-Christ qu'il ne fallait pas lire des livres profanes, et qu'averti des loirs, j'avais promis de n'en pas lire moi-même. Votre vaisseau annoncé à la cité romaine par une révélation promet une chose et en produit une autre. Il était venu résoudre des questions de mathématiciens, et il dissout la foi des chrétiens. Après avoir couru à pleines voiles sur les mers d'Ionie, Egée, Adriatique et Tyrrhénienne, il a fait naufrage dans le port de Romé. N'avez-vous pas honte de discuter sur de pareilles extravagances, et de me contraindre à vous faire de pareilles objections ? Soit, un autre avait eu à votre sujet un songe glorieux ; la modestie et la prudence voulaient que vous dissimuliez cette nouvelle, au lieu de vous glorifier du rêve d'autrui, comme d'un grand témoi-

nobis, alter Salomonus, omnia per qua incedis il lustras, et nos fumosos arguis, de quibus forte dicitur : « Qui langis montes, et fumigant » ; nec intelligi quid fumus in Propheta significet locustarum; et quod palestrudo oculorum tuorum, amaritudinem fumi nostri fere non potest.

32. *De sacramenta in somnio.* — De crimine autem perjuri, quia me remittis ad codicem tuum, et ex magna parte in aliis libris, tibi, Calpurnioque respondi, non brevier dixisse sufficiat, te exigere a dormiente quod nunquam vigilans præstitisti. Magni criminis reus sum, si puelli et virginibus Christi, dixi secularis libros non legendos, et me in somnia communium promississe me legerem. Tu navis Romana urbi revelatione promissa, aliud pollicetur, et aliud efficit. Mathematicorum venerat solvere questiones, et solvit fidem Christianorum. Quæ per Ionium et Egæum, Adriaticum atque Tyrrhenum porta naufragium fecit. Nomen te prædit istiusmodi deliramenta conquirere, et mihi simile obiectum imponere necessitatem ? Esto, alius de te somnium